

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

🔊 *L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie.*

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 20 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRÉS : 6 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 25</p>	<p>L'an deux mille quinze, le lundi six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi trente juin deux mille quinze.</p>
--	---

Présent(e)s : 20

Marc REGNOUX, Régis ARNAUD, Mireille AUGHEARD,, Natercia BRANDAO, Christian DE REMACLE, Patrick FOURNIER, , Marie-Pierre JUPILLE, Jean-François KAUFFMANN, , Marie-Noëlle LAMBINET, Michel LIMAGNE, Jean-Luc MERCERON Rolande MOREAU, Geneviève NICOLAS , Alain PAULET, Matthieu PERONA, Christelle PLISSON, Gabriel PORTIER, Véronique POUZOL, Karen RAVIER, Jean-Marc TAVIOT.

Représenté(e)s (6) et absent(e)s excusé(e)s (1) :

Martine BESSON représentée par Marie-Noëlle LAMBINET
 Daniel JEAN représenté par Jean-Luc MERCERON
 André CHANUDET représenté par Jean-Marc TAVIOT
 Magali LABONNE représentée par Gabriel PORTIER
 Marie-Line OUDELET représentée par Alain PAULET
 Murielle GUISEPPI représentée par Véronique POUZOL
 Cécile MENDES

Secrétaire de séance : Jean-François KAUFFMANN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2015 appelle des remarques particulières de l'assemblée. Christian De REMACLE précise que le spectacle « Le Mariage de Figaro » se déroulera le vendredi 18 septembre 2015 et non le samedi 18 septembre 2015 comme mentionné dans le compte-rendu. Cette correction étant apportée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2015 est ainsi :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. RECOURS À L'ARTICLE 2122-22 DU C.G.C.T. DU 8 MAI 2015 AU 30 JUIN 2015

Rapporteur : Marc REGNOUX

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT Délibération du 7 avril 2014	TIERS	OBJET	MONTANT
4. Marchés publics passés en délégation du Conseil Municipal	Néant	Néant	néant

2. CONVENTION AVEC LA VILLE DE MARSAT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS MARSADAIRES AU CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Véronique POUZOL

La commune de MOZAC accueille depuis 2005 les enfants de MARSAT au Centre de Loisirs. La ville de MARSAT participe aux charges de fonctionnement du Centre de Loisirs au prorata du nombre d'enfants accueillis (20 enfants au maximum).

La convention ([disponible sur agora rubrique « Conseils Municipaux »](#)) liant nos deux communes arrivera à terme au 31 août 2015. Il convient aujourd'hui de conventionner pour la période allant du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015. Pour la période débutant au 1^{er} janvier 2016, des discussions sont en cours pour déterminer les possibilités d'accueil de notre Centre de Loisirs et éventuellement modifier nos accords en fonction des dispositions du futur contrat (DSP).

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le renouvellement, de la Convention relative à l'accueil des enfants de MARSAT au Centre de Loisirs de MOZAC, du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RÉALISATION D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Marc REGNOUX

Pour permettre le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2015, il convient de recourir à l'emprunt. Les différentes offres de prêt reçues sont présentées au Conseil Municipal et il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cet emprunt.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Maire à recourir à l'emprunt et à signer le contrat à intervenir avec la Banque Postale, pour un montant de 600 000 euros, sur une durée de 15 ans, comme synthétisé ci-dessous.

Budget principal	Le Crédit Agricole		La Banque Postale	
MONTANT	600 000 euros		600 000 euros	
DURÉE	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
TAUX FIXE	1,94 %	2,16 %	1,87 %	2,23 %
ÉCHÉANCES	Trimestrielles	Trimestrielles	Trimestrielles	Trimestrielles
CAPITAL	10 000,00 €	7 500,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €
INTÉRÊTS	2 910,00 € Puis dégressif	3 240,00 € Puis dégressif	2 898,00 € Puis dégressif	3 456,50 € Puis dégressif
SOMME DES INTÉRÊTS	88 755,00 €	131 220,00 €	85 646,00 €	135 584,10 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Marc REGNOUX

La décision modificative est jointe en annexe 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Marc REGNOUX

La décision modificative est jointe en annexe 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET EAU

Rapporteur : Marc REGNOUX

La décision modificative est jointe en annexe 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ASTREINTE AUX SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Marc REGNOUX

Un dossier de mise en place d'une astreinte hivernale, assurée par les services techniques, a été élaboré par les services communaux. Il s'agit de formaliser et d'organiser des périodes délicates pour les administrés, usagers de la route, en période hivernale. Vous trouverez le rapport complet sur *Agora rubrique « Conseils Municipaux »*. Ce rapport a été envoyé, pour avis, au Comité Technique du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable en date du 9 avril 2015.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la mise en place d'une astreinte hivernale aux services techniques telle que présentée dans le rapport envoyé au Centre de Gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SIEG : CONVENTION COMPLÉMENTAIRE : COMPLÉMENT DE 5 500 EUROS SUR LA CONVENTION DE « MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 3 » SUITE AUX TRAVAUX SITUÉS AU PRÉ DU LAC

Rapporteur : Alain PAULET

ERDF réalise actuellement des travaux de reprise du réseau Basse Tension du Lotissement du Pré du lac.

Le SIEG a adressé à la commune de MOZAC un chiffrage afin de profiter de l'ouverture de fouilles sur l'ensemble des voiries du Lotissement par ERDF pour dérouler des fourreaux en attente pour le recâblage futur de l'Eclairage Public. En effet les câbles d'éclairage public de ce lotissement sont des câbles d'ancienne génération. Il sera nécessaire de les remplacer dans quelques années.

Par délibération du 24 février 2014, le Conseil a approuvé la rénovation de parc d'éclairage correspond au programme pluriannuel engagé par le SIEG du Puy-de-Dôme, tranche 3. Ce programme a pour but de rénover à l'échelle départementale l'intégralité des foyers lumineux vétustes et énergivores, en proposant des renouvellements de lanternes aux collectivités adhérentes après un diagnostic technique et financier de tout ou partie du parc présent sur le territoire de la collectivité concernée.

Le montant des travaux Complémentaires sont de **11 000 € HT** avec une part communale de 5 500 €.

Il est proposé au Conseil :

- ✓ D'approuver l'avant-projet complémentaire de mise en place de réservations suite aux travaux de remplacement de câbles Lotissement Pré du Lac ci-dessus
- ✓ De solliciter auprès du SIEG le financement présenté ci-dessus

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. CDG 63 : CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DE L'INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS

Rapporteur : Marc REGNOUX

Dans un souci de sécurisation juridique, le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de mettre un terme au principe de facturation des dossiers présentés devant le comité médical départemental et la commission départementale de réforme.

Désormais, le secrétariat de ces deux instances, à savoir le traitement administratif des dossiers des agents, sera assuré dans le cadre de la seule mission obligatoire incombant au Centre de gestion.

Pour autant, lors de sa séance du 5 décembre 2014, le Conseil d'administration du Centre de gestion a mis en place une nouvelle mission facultative afin de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics confrontés à des difficultés pour gérer les situations d'inaptitude physique de leurs agents titulaires et non titulaires dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Dans le cadre de cette nouvelle mission, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement individualisé pour gérer les dossiers de maladie de vos agents et mettre en œuvre les procédures adéquates.

La contribution financière de cette mission facultative de cette mission a été déterminée selon un barème par tranche d'agents dans un souci de mutualisation équilibrée entre collectivités et établissements publics. Concernant MOZAC, cette mission serait facturée 500 €/an.

Il est proposé au Conseil d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- ✓ L'adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- ✓ De prendre acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité (ou «établissement public») et pourra être actualisé par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- ✓ D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- ✓ L'inscription des crédits correspondants au budget 2016 de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. RIOM COMMUNAUTÉ : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Rapporteur : Alain PAULET

Lors du dernier Conseil Communautaire du 18 juin 2015 les modifications statutaires qui suivent ont été adoptées.

1) Compétence relative aux parcs de stationnement

Lors de sa séance du 5 février 2015, le conseil communautaire a approuvé l'engagement d'une procédure de modification des statuts. Cette modification portait notamment sur l'inscription au titre des compétences facultatives d'un paragraphe L libellé ainsi :

« L : création, aménagement et entretien des parcs de stationnement reconnus d'intérêt communautaire :

La communauté de communes crée, aménage et entretient les parcs de stationnement reconnus d'intérêt communautaire ».

Cette rédaction, bien qu'entérinée par arrêté préfectoral du 21 mai 2015, a fait l'objet des observations suivantes de la part des services de l'État :

« Les communautés de communes doivent exercer à minima :

- des compétences obligatoires relevant de deux groupes fixés par la loi (économie et aménagement de l'espace)
- des compétences optionnelles relevant de trois groupes choisis parmi sept groupes fixés par la loi.

Elles peuvent, en outre se doter de compétences facultatives qui seront :

- des compétences optionnelles en sus du minimum de trois imposé par la loi et/ou
- des compétences dites supplémentaires ne relevant d'aucun des groupes de compétences obligatoires et optionnelles fixés par la loi.

Dans le cas des compétences obligatoires et optionnelles (y compris celles prises à titre facultatif), la loi a expressément introduit la notion de définition d'intérêt communautaire. En revanche, cette notion n'est pas prévue pour les compétences facultatives dites supplémentaires. Or, les parcs de stationnement n'apparaissent pas en tant que tel dans les compétences optionnelles prévues par la loi».

Compte tenu de ces éléments et considérant que la compétence « parc de stationnement » est en lien avec la compétence optionnelle « voirie » déjà détenue par la communauté, il est proposé :

- de supprimer la compétence facultative L
- de rédiger la compétence optionnelle C ainsi qu'il suit :

C – Création, aménagement et entretien des voiries et des parcs de stationnement reconnus d'intérêt communautaire

La communauté crée, aménage et entretient les voiries d'accès et de desserte aux zones d'activités d'intérêt communautaire. La communauté crée, aménage et entretient les voiries reconnues d'intérêt communautaire.

Ces voiries sont intégrées au schéma de secteur. La communauté crée, aménage et entretient les parcs de stationnement reconnus d'intérêt communautaire.

2) Compétence relative au cinéma

Le futur espace des arts et de la culture accueillera, outre la médiathèque communautaire et les écoles municipales d'enseignement artistique, des salles de cinéma. L'implantation de ce dernier projet sur le site des Rédemptoristes, constituera un élément fort pour le dynamisme économique du centre-ville et sera déterminant pour l'attractivité du territoire.

Il revient donc à la communauté de communes, par ailleurs propriétaire du foncier concerné, de reconnaître d'intérêt communautaire l'établissement cinématographique dont l'installation est envisagée sur le site et, de mener l'ensemble des actions nécessaires à ce projet.

À ce titre, il convient de :

- Se prononcer en faveur de l'intérêt communautaire de l'établissement cinématographique
- De compléter la compétence optionnelle G - «construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ainsi qu'il suit :

G – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Les équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire sont la piscine Béatrice Hess, le centre de tir à l'arc, le centre de tennis couvert et le gymnase du lycée du bâtiment. La communauté de communes gère les équipements culturels concourant à la mise en œuvre de sa politique touristique à savoir : le musée Mandet, le musée des Arts et Traditions Populaires, le musée lapidaire.

La communauté de commune est compétente pour la création, l'aménagement et le fonctionnement d'un établissement cinématographique.

En ce qui concerne son action en faveur de la lecture publique, elle gère la bibliothèque centrale de Riom reconnue d'intérêt communautaire et toutes les structures de lectures publiques.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les statuts modifiés de Riom communauté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET FONCIER

11. ACHAT DE LA PARCELLE AE 440 SITUÉE RUE DES PÊCHERS VIA UN PORTAGE AVEC L'EPF-SMAF

Rapporteur : Marc REGNOUX

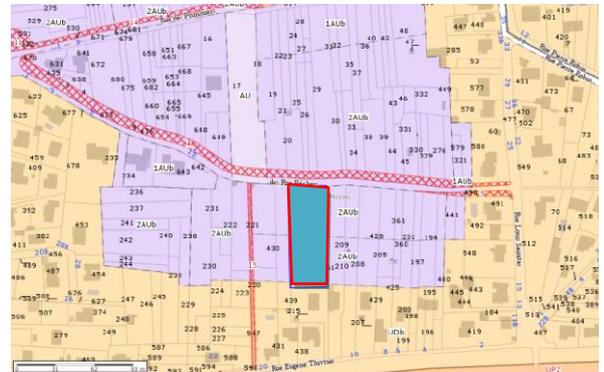
Dans le cadre de l'étude AEU « Approche Environnementale de l'Urbanisme » du Grand Saint Paul Nord à Mozac, des contacts ont été pris avec des propriétaires intéressés pour vendre leur terrain.

La famille AMPAUD serait potentiellement intéressée pour vendre son terrain, situé chemin des Pêcheurs. D'une superficie de 2 438 m², le terrain a été estimé à 33€/m² par le service des Domaines.

Son acquisition permettrait de créer une petite réserve foncière pour le futur projet habitat.

Il est proposé au Conseil :

- ✓ de faire une proposition d'acquisition à la famille à hauteur de 70 000 €.
- ✓ De solliciter l'PEF-Smaf pour porter cette acquisition



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. VENTES DES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES AB 813 ET AB 634 AUX ÉPOUX CARDOSO

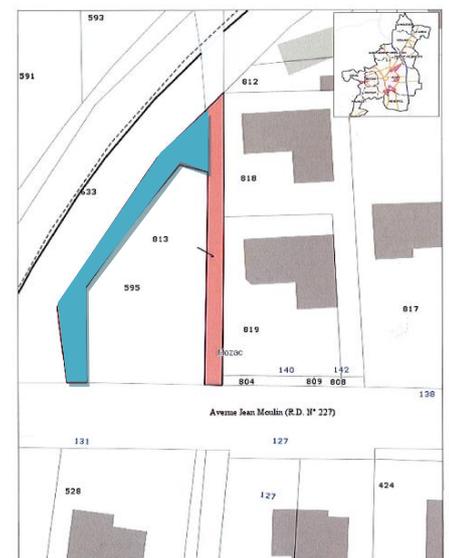
Rapporteur : Marc REGNOUX

Les époux CARDOSO ont demandé à la commune si elle était vendeuse des terrains cadastrés AB 634 et AB 813. La commune a fait une offre :

- à l'euro symbolique pour l'AB 634 de 183 m². Cette dernière parcelle est issue de la donation de la Société des Eaux Volvic à la commune, parcelle non constructible et faisant l'objet de prescriptions de la part de RFF (nouvellement SNCF Réseaux).
- à 30 €/m² pour la parcelle AB 813 de 143 m²,

Il est proposé au Conseil :

- ✓ D'approuver la vente des parcelles :
 - AB 634 à l'euro symbolique, d'une superficie de 183 m²
 - AB 813 au prix de 30 €/m², pour une surface de 143 m²
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les actes notariés ;
- ✓ De désigner Me TISSANDIER, notaire à RIOM, pour la passation des actes.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET UN PARTICULIER – RUE SAINT MARTIN

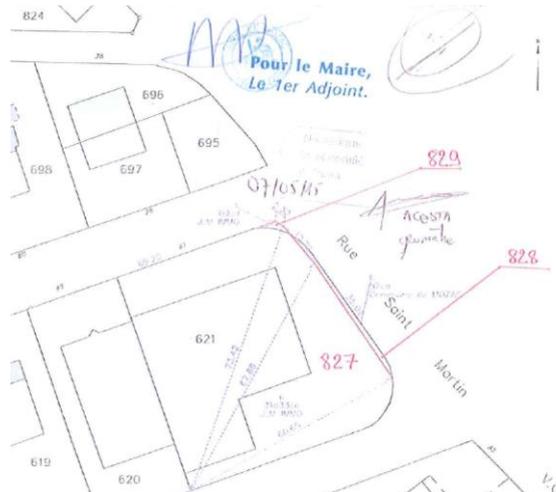
Rapporteur : Alain PAULET

Suite aux travaux d'aménagement du carrefour Avenue Jean Jaurès – rue St Martin, il est nécessaire de régulariser les alignements.



Propriétaire parcelles AM 621 : JLM DECO

SITUATION AVANT MODIFICATION



Propriétaire parcelles AM 827 et AM 829 : JLM DECO
Propriétaire parcelle AM 828 : Commune de MOZAC

SITUATION APRES MODIFICATION

Il est proposé au Conseil :

- ✓ **D'approuver** l'échange sans soulte de parcelles entre la commune de MOZAC et Le magasin JLM DECO afin de régulariser l'alignement au niveau de la rue Saint Martin. Les frais de notaire afférents à cette régularisation seront à la charge de la Commune de MOZAC;
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer les actes notariés ;
- ✓ **De désigner** Me TISSANDIER, notaire à RIOM, pour la passation de l'acte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ G.R.D.F. 2014
- COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ S.E.M.E.R.A.P. 2014

L'ordre du jour étant intégralement épuisé, le Maire clôt la séance à 21h30min

Compte-rendu établi à MOZAC, le lundi 6 juillet 2015

Marc REGNOUX
Maire de MOZAC



ANNEXE 1

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	30/06/2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 6 juillet 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Marc REGNOUX, Maire.

Présents :

Objet : FONCTIONNEMENT : réajustement des crédits suite au marché marquage routier / INVESTISSEMENT : Travaux supplémentaires SIEG Eclairage public mise en conformité --- Nouvelle Ventilation équilibrée dans l'opération 9815 Voirie --- Nouvelle opération 5501 PAAquet Gymnase + panneaux et table de marque avec subvention DETR 2015 --- Ajouts de crédits de 1100 € pour du mobilier à l'école maternelle pris sur PVR Pommiers --- Crédits supplémentaires mis sur école élémentaire OP 5801 pour accessibilité et ajustement mise en sécurité + toitures --- Ajout subventions DETR 2015 sur Toitures Mairie et élémentaires pour 6 000 € --- Diminution sur giratoire St-Martin après solde des travaux pour travaux supplémentaires rue 4 septembre, rue HDV, rue Saint-Martin T4 T5 T6 --- Ajustement + 4 200 € sur Maison des Associations pour Travaux conformité --- Ajout de crédits 35 000 euros sur toitures Abbaye suite avenants divers 2015 + travaux pluviales non prévus

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60633-822 : F. de voirie	3 000.00 E			
D 61523-822 : Entretien de voies et reseaux		6 000.00 E		
D 6226-822 : Honoraires	3 000.00 E			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 000.00 E	6 000.00 E		
Total	6 000.00 E	6 000.00 E		
INVESTISSEMENT				
D 2041582-53-814 : TRX ECLAIRAGE PUBLIJC		23 000.00 E		
D 2041582-9615-814 : Voirie 2015		1 268.00 E		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		24 268.00 E		
D 2121-9615-822 : Voirie 2015		1 922.95 E		
D 2152-9615-822 : Voirie 2015	933.08 E			
D 2184-5501-411 : Réfection Salle basket Gymnase		24 000.00 E		
D 2184-5801-211 : Maternelle élémentaire cantine		1 100.00 E		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	933.08 E	27 022.95 E		
D 2313-5501-411 : Réfection Salle basket Gymnase		96 000.00 E		
D 2313-5801-212 : Maternelle élémentaire cantine		331 500.00 E		
D 2313-83-025 : Maison des Associations		4 200.00 E		
D 2313-87-324 : Toiture Eglise St-Pierre-		35 000.41 E		
D 2315-9615-822 : Voirie 2015	2 257.87 E			
D 2315-98-824 : PVR Pommiers	1 100.00 E			
D 2315-9902-822 : Giratoire St Martin/Jaurés	52 500.00 E			
D 2315-9907-822 : Rue du 4 septembre		10 000.00 E		
D 2315-9909-822 : Rue Hôtel de Ville		1 500.00 E		
D 2315-9910-822 : Rue Saint-Martin Tranche 4-5-6		18 000.00 E		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	55 857.87 E	496 200.41 E		
R 1341-5501-411 : Réfection Salle basket Gymnase				24 000.00 E
R 1341-5801-212 : Maternelle élémentaire cantine				55 875.00 E
R 1341-69-020 : Travaux bâtiments communaux				6 000.00 E
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				85 875.00 E
R 1641-01 : Emprunts en euros				404 825.41 E
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				404 825.41 E
Total	56 790.95 E	547 491.36 E		490 700.41 E
Total Général		490 700.41 E		490 700.41 E

ANNEXE 2

ANNEXE 2

63245 Code INSEE	COMMUNE DE MOZAC Commune	DM 2015
---------------------	-----------------------------	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 6 juillet 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc Regnoux, Maire.

Présents :

Objet : ASSAINISSEMENT : OP62 rue des Pruniers réajustement coût travaux plus élevé

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-60 : Rue 4 septembre Asst.2015	11 000.00 E	
D 2315-61 : Rue Saint-Martin Asst.2015	6 000.00 E	
D 2315-62 : Rue des Pruniers Asst.2015		17 000.00 E
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	17 000.00 E	17 000.00 E

Certifié exécutoire par Marc Regnoux, Maire, compte tenu de la transmission en sous - préfecture, le et de la publication le .

ANNEXE 3

ANNEXE 3

63245 Code INSEE	COMMUNE DE MOZAC Commune	DM 2015
---------------------	-----------------------------	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

EAU

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 6 juillet 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc Regnoux, Maire.

Présents :

Objet : EAU : Fonctionnement réajustement crédits SAEP volume non connu au BP Cpt:6378 dépense Cpt:70128 recette - Investissements OP62 Branchements supplémentaires réseau 2015

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6378 : Autres impôts, taxes versements		12 000.00 E
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		12 000.00 E
D 2315-62 : Branchements EAU 2015		6 000.00 E
D 2315-63 : Rue 4 septembre EAU 2015	6 000.00 E	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 000.00 E	6 000.00 E
R 70128 : Autres taxes et redevances		12 000.00 E
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		12 000.00 E

Certifié exécutoire par Marc Regnoux, Maire, compte tenu de la transmission en sous - préfecture, le et de la publication le .